

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 3 avril 2026 ;

Considérant que les associations sollicitées ou informées par voie d'affiche n'ont pas transmis suffisamment de propositions et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune;

Considérant l'engagement de Mmes Isabelle BONNEAU et Martine MESSE, et de Ms. Martial GUILLEUX et Yves MARTIN dans des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

ARRETE

Article 1er - Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Marie-Noelle RENAULT	Associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, UDAF, associations de retraités et de personnes âgées et associations de personnes handicapées	ADMR Châteaubourg
Isabelle BONNEAU	Personne qualifiée participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune	
Martine MESSE	Personne qualifiée participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune	
Martial GUILLEUX	Personne qualifiée participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune	
Yves MARTIN	Personne qualifiée participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune	

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché en mairie ou publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressé(e)s et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Louvigné de Bais
Le 11 mai 2026
Le Maire et président du CCAS,

Thierry PIGEON

